

## **Conditions Générales de Vente applicables aux inscriptions à des cours dispensés sur le territoire français**

### • **Article 1 – Champs d'application**

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après dénommées CGV, sont conclues entre :

- La société ECOLE DE THEATRE DE LYON, S.A.R.L, société d'enseignement culturel spécialisé en Art Dramatique, élisant domicile au 1 place Chardonnet 69001 LYON, inscrite au RCS de Lyon au numéro 448 230 367, ci-dessous dénommée l'ECOLE DE THEATRE DE LYON,

- Et entre toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public souhaitant s'engager dans une ou plusieurs prestations fournies par l'ECOLE DE THEATRE DE LYON, ci-après dénommée le Stagiaire.

### • **Article 2 – Objet**

Les CGV visent à définir les modalités de vente entre l'ECOLE DE THEATRE DE LYON et le Stagiaire, à partir de la date de commande de la formation et jusqu'au début du stage.

Les présentes CGV, complétées le cas échéant par des conditions particulières présentes sur le site ([www.ecoledetheatredelyon.com/admission](http://www.ecoledetheatredelyon.com/admission)) et/ou annexes proposées par l'ECOLE DE THEATRE DE LYON, sont applicables, à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles du Stagiaire, à toute commande par le Stagiaire de prestations de la société ECOLE DE THEATRE DE LYON.

### • **Article 3 – Prestations**

Les prestations régies par les présentes CGV sont celles qui figurent sur le site Internet et qui sont indiquées comme vendues. Elles sont proposées dans la limite des places disponibles.

Les prestations sont décrites et présentes avec la plus grande exactitude possible.

Les photographies ne sont pas contractuelles.

L'ECOLE DE THEATRE DE LYON se réserve le droit de procéder à l'annulation du stage ou de la formation pour effectif insuffisant. Tout Stagiaire concerné sera informé avant le début du stage ou de la formation.

### • **Article 4 – Tarifs**

Les tarifs sont ceux qui figurent sur le site Internet. Tous nos prix sont indiqués TTC et ne comprennent ni les frais d'hébergement, ni les frais de repas, ni la cotisation à la Sécurité Sociale, à une Mutuelle, ni les fournitures scolaires personnelles, ni les activités pédagogiques extra-scolaires.

L'inscription à l'ECOLE DE THEATRE DE LYON étant conditionnée par le règlement intégral du stage ou de la formation, l'ECOLE DE THEATRE DE LYON se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Stagiaire, tant que les frais d'inscription et frais pédagogiques n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

### • **Article 5 – La commande**

Une fois la commande validée, le Stagiaire devra remplir ses coordonnées, ses modalités de paiement et enfin accepter les CGV, cette dernière étape formalisant le contrat de prestation entre l'ECOLE DE THEATRE DE LYON et le Stagiaire.

L'ECOLE DE THEATRE DE LYON accusera réception de la commande dès sa validation par l'envoi d'un courrier électronique. Le contrat sera alors conclu à la date et heure de l'accusé de réception de la commande.

Un courrier électronique ultérieur précisera le lieu et l'heure de la convocation au stage.

### • **Article 6 – Modalités de paiement**

Le paiement est exigible à la commande. Le règlement des prestations doit être effectué par chèque ou par virement bancaire, selon les modalités précisées dans le formulaire d'inscription, celui-ci faisant preuve de contrat.

• **Article 7 – Droit de rétractation**

- 7.1 Par dérogation à la Loi n°2014-344 du 17 mars 2014 - art. 9 (V) du Code Français de la Consommation et pour tout nouveau contrat souscrit, l'ECOLE DE THEATRE DE LYON accorde au Stagiaire un droit de rétractation de 14 (quatorze) jours francs à compter de la date de l'accusé de réception de la commande par email, et donne droit pour le Stagiaire au remboursement des sommes déjà versées dans les meilleurs délais et au plus tard 14 (quatorze) jours après la date à laquelle le Stagiaire a exercé son droit de rétractation. Pendant ce délai, le Stagiaire pourra demander le remboursement sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalité. La rétractation peut se faire moyennant envoi du **formulaire de rétractation, fourni en même temps que le formulaire d'inscription**. Dans ce cas, l'ECOLE DE THEATRE DE LYON adressera sans délai un accusé de réception de la rétractation par courriel. La rétractation peut également se faire par l'intermédiaire d'une déclaration dénuée d'ambiguïté par e-mail (en reprenant les mentions figurant sur le formulaire de rétractation susmentionné).

**Toute demande de rétractation qui ne respecterait pas le délai légal ou les formalités de l'alinéa précédent ne sera pas prise en considération.**

- 7.2 **Moyens du remboursement**

L'ECOLE DE THEATRE DE LYON remboursera par virement ou chèque. Le remboursement sera effectif au plus tard dans les 30 (trente) jours à compter du jour où l'ECOLE DE THEATRE DE LYON, est informée de la décision de rétractation du présent contrat par le Stagiaire. Le montant de l'acompte sera retenu, en compensation, cet acompte étant une garantie, d'une part, pour le Stagiaire d'avoir sa place réservée, et, d'autre part, pour l'École de Théâtre de Lyon de ne pas perdre des stagiaires, dans la mesure où seul un petit nombre de candidat.e.s est admis.e.s à s'inscrire dans le cursus de l'École de Théâtre de Lyon.

• **Article 8 – Signature et preuves**

Dans tous les cas, la validation finale de la commande vaudra exigibilité des sommes indiquées figurant sur le formulaire d'inscription.

Cette validation vaut signature et acceptation expresse.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de l'ECOLE DE THEATRE DE LYON et de ses partenaires dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

• **Article 9 – Responsabilité**

L'ECOLE DE THEATRE DE LYON s'engage à apporter à l'exécution des prestations tous ses soins. En revanche, la responsabilité de l'ECOLE DE THEATRE DE LYON ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable au contrat à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence française ou à une grève. De même, la responsabilité de l'ECOLE DE THEATRE DE LYON ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

• **Article 10 - Loi Applicable et compétence juridictionnelle**

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes CGV sera de la compétence exclusive des tribunaux de Lyon. Cette clause de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Stagiaire non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société ECOLE DE THEATRE DE LYON qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

• **Article 11 – Acceptation du stagiaire**

Les présentes CGV sont expressément agréées et acceptées par le Stagiaire, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire.

Fait à ....., Le .....

Nom et Prénom du stagiaire + Signature

Signature des parents et/ou répondants financiers

Précédés de la mention "Lu et approuvé"

Précédée de la mention "Lu et approuvé"